



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19 septembre 2024

Vers la fin programmée de la visite à domicile ? Résultats d'enquête*

« La visite à domicile permet de maintenir 9 patients sur 10 chez eux, plutôt que de les hospitaliser. Il faut encourager la visite à hauteur de ses enjeux. » Dr Valérie Briole, Présidente de l'URPS médecins.

Dans un contexte où les pouvoirs publics cherchent la voie entre les économies, la lutte contre les déserts médicaux, le maintien à domicile des personnes âgées et la réduction du passage aux urgences, les médecins libéraux nous livrent un éclairage sur leur pratique de la visite à domicile et la place à lui donner dans le recours aux soins.

Au travers d'une enquête menée auprès des médecins généralistes en cabinet et des médecins généralistes en association de visites, l'URPS apporte quelques éléments clés au débat.

Parmi les médecins généralistes installés en cabinet et répondant à l'enquête*, ils sont 72% à déclarer faire des visites régulièrement et suivent en moyenne 32 patients à domicile dans leur patientèle. Seuls 23% d'entre eux déclarent être en situation de prendre de nouveaux patients à domicile.

Dans 68% des cas, le médecin réalise entre une et 5 visites hebdomadaires pour des patients qui sont plus fréquemment des personnes âgées de plus de 80 ans. Les visites à domicile se font très majoritairement au domicile des patients ou en EHPAD et les médecins les réalisent en journée essentiellement sur leur temps de déjeuner (54% des visites des répondants ont lieu entre 12h et 14h).

La fréquence des visites à domicile aux patients chroniques est d'une fois par trimestre pour 72 % des répondants, à tous les mois pour 14% des répondants. La distance moyenne entre le cabinet et le domicile des patients est de 4,6 km avec un temps de déplacement en moyenne de 30 minutes et un temps de consultation d'environ 45 minutes. Les déplacements se font majoritairement en voiture (pour 65% des médecins) mais aussi à pied pour 20% et à vélo pour 12%.

Lorsque les médecins traitants sont en incapacité de répondre à une visite à domicile, ils orientent vers les associations de visites à domicile dans 39% des cas, vers le Centre 15 dans 37% des cas ou vers les urgences dans 15% des cas. Très rares sont ceux qui font des visites à domicile pour un patient en dehors de leur patientèle, seulement 7%. Encore moins nombreux sont ceux qui répondent à une demande de visite régulée par le 15 (3,4%).

92% des médecins estiment que les visites à domicile peuvent permettre le maintien à domicile des personnes âgées ou des personnes dépendantes et 91% considèrent qu'elles peuvent éviter des recours aux urgences.

37% des médecins traitants installés en cabinet envisagent cependant d'arrêter de faire des visites à domicile dans un avenir proche. Les principales raisons évoquées sont le manque de valorisation de cette pratique et les difficultés de circulation et de stationnement. 96% des médecins répondants considèrent que la visite à domicile n'est pas correctement rémunérée.

Contacts presse : Primatice Conseil

Thomas de Climens - thomasdeclimens@primatice.com | 06 78 12 97 95
Armand Rigaudy - armandrigaudy@primatice.com | 07 88 96 41 84

Pour les médecins qui exercent en association de visite, la visite à domicile reste leur activité principale ou exclusive pour 50 % d'entre eux. La prise en charge des patients en centre de soins non programmés et en téléconsultation se développe au détriment de la visite qui pourrait disparaître à terme, dans un contexte de vieillissement des médecins, d'insécurité et de dévalorisation de l'exercice de la visite. Pour ceux qui pratiquent des VAD, 34 % des médecins répondants en font plus de 50 par semaine, et 42 % entre 20 et 50. La pédiatrie est souvent le premier motif de recours à la visite pour ces médecins, le reste des visites étant assez bien répartis dans les âges adultes. Les médecins qui exercent en association de visite sont les seuls à réaliser des VAD dans le cadre de la permanence des soins à la demande du centre 15 entre 20h00 et 8h00 et le week-end : ils sont le seul recours libéral en effectif en nuit profonde. Ils interviennent aussi sur demande du Centre 15 en journée dans certains départements, ce qui selon leur expérience et celle des médecins régulateurs du Centre 15 évite un grand nombre de recours aux urgences.

Toutefois, 35 % des médecins exerçant en association de visite déclarent également vouloir arrêter de faire des visites dans un avenir proche.

Malgré les difficultés rencontrées, les médecins libéraux expriment un profond attachement à la visite à domicile qui permet d'évaluer la situation médico-sociale des patients et de limiter le recours aux services d'urgences et à certaines hospitalisations.

A noter que :

- le recours à une ambulance à la demande du Centre 15 coûte en moyenne 300 € aller-retour en Île-de-France et qu'une prise en charge aux urgences [coûte en moyenne 227 € selon un rapport de la CNAM.](#), soit un coût total moyen de 527 €.
- Selon une étude pratiquée dans 97 services d'urgence : le fait de passer une nuit sur un brancard lorsqu'on est âgé de plus de 75 ans augmente de 40 % la mortalité hospitalière. Cela augmente aussi le risque de complications hospitalières, et la durée moyenne du séjour à l'hôpital. Cet impact délétère est encore plus marqué chez les patients fragiles et dépendants, pour qui le risque de mortalité peut presque doubler après une nuit aux urgences ([Publication dans le JAMA](#)).

En conclusion :

Solutions proposées pour sauver la visite à domicile :

1. Revalorisation des tarifs **
 - a. Majoration pour les visites justifiées médicalement ou socialement
 - b. Application du dépassement exceptionnel pour exigence particulière du patient en VAD non justifiée
2. Facilitation des déplacements des médecins (circulation et stationnement)
3. Intervention et accompagnement des services sociaux d'aide à la personne évitant des hospitalisations

**selon les médecins répondants, le bon niveau de rémunération pour une VAD de jour serait entre 70 € et 80 €, de 100 € en début de nuit à 140 € en nuit profonde, contre tarifs sécurité sociale actuels : 36.50 € en journée, 65 € en début de nuit et 70 € en nuit profonde.

** Enquête réalisée par courriel dans le courant du premier trimestre 2024 auprès des 8 000 médecins généralistes et gériatres libéraux franciliens, taux de réponse 12.5 % soit 974 répondants. La démarche a été complétée au travers d'entretiens auprès d'associations de visite et les associations de PDSA-SAS.*

À propos de l'URPS médecins libéraux Île-de-France

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Île-de-France représente les 21 000 médecins libéraux d'Île-de-France. Constituée de 60 médecins libéraux élus par leurs pairs pour cinq ans, elle a pour but de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. C'est une association loi 1901 créée par la loi du 21 juillet 2009 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ».

Plus d'informations : urps-med-idf.org

Contacts presse : Primatice Conseil

Thomas de Climens - thomasdeclimens@primatice.com | 06 78 12 97 95
Armand Rigaudy - armandrigaudy@primatice.com | 07 88 96 41 84